



Ministère de la Culture
À l'attention de Monsieur Luc Allaire
Secrétaire général du ministère de la Culture
182 rue St Honoré
75 001 Paris

Paris, le 5 novembre 2020

Objet : Préavis de grève reconductible de l'administration centrale du ministère de la Culture à partir du 12 novembre 2020

Monsieur le Secrétaire général,

En cette période de crise sanitaire, économique et sociale, la Ministre doit assurer la santé et les meilleures conditions de travail de ses personnels pour qu'ils assurent leurs missions. Sur la question cruciale de la lutte contre l'épidémie, les principes d'organisations du travail ministériels du 30 octobre 2020, qui vont se décliner pour l'administration centrale, ne présentent pas de garanties suffisantes pour tous les agents du Ministère de la Culture, ceux de la centrale inclus.

En parallèle, l'administration centrale est au cœur d'un projet de réforme qui s'appuie notamment sur des suppressions d'emplois, alors qu'elle est déjà en sous-effectif et que ses missions s'accroissent (plan de relance de la culture, amélioration de l'égal accès à la culture et aux pratiques culturelles de tous nos concitoyens sur l'ensemble du territoire, protection sociale des artistes-auteurs, enjeux européens et internationaux, etc.).

Face à ces enjeux essentiels, l'expertise professionnelle et le savoir-faire des agents sont irremplaçables. Ils constituent un bien précieux que vous devez protéger et valoriser. Nos collègues d'administration centrale réclament tout naturellement la considération qui leur est due, des conditions de travail favorables à l'exercice plein et entier de leurs missions ainsi que des déroulements et perspectives de carrière à la hauteur de leur engagement et de leur implication pour les politiques publiques de la culture.

Or, les suppressions de postes et les projets de réorganisation dans lesquels vous persistez d'année en année et que vous décidez à huis clos vont à l'encontre de ces attentes très fortes.

En fragilisant l'administration centrale, vous mettez expressément en danger la cohésion, l'efficacité et la pertinence des politiques ministérielles. La cure d'austérité que vous imposez à l'administration centrale a un coût social et politique élevé.

Cela se traduit très concrètement de la façon suivante :

- Le manque d'intérêt et de politique de prévention concernant les personnels face au COVID-19 ;
- La suppression supplémentaire en 2020 – 2021 de 70 postes : l'hémorragie des effectifs se poursuit au détriment des missions et au prix d'une forte dégradation des conditions de travail ;
- Le manque de concertation avec les élus et représentants des personnels et de prise en

- compte de l'expertise des personnels ;
- L'absence de négociations sur l'accompagnement social des agents concernées par le projet OAC ;
- Le manque de transparence en ne fournissant pas les informations qui sont dues aux représentants des personnels ;
- La vente du site de Pyramides dans le cadre du projet Camus, qui va conduire à une dégradation importante des conditions de travail et à l'accentuation des risques que le COVID-19 a fait émerger.

Ce que nous revendiquons :

- **En premier lieu, une politique de prévention des risques sanitaires qui protège au mieux la santé des agents :**
 - placement systématique en télétravail ou travail à distance 5 jours sur 5 dont les missions ou tâches sont télétravaillables ou en partie,
 - placement en ASA des agents dont les missions ne sont pas télétravaillables ou ne bénéficiant pas d'équipement informatique ou vivant avec des proches vulnérables,
 - un aménagement horaire et des rotations pour les agents en présentiel ;
- **Le renouvellement des CDD venant à échéance pendant le confinement ;**
- **L'arrêt immédiat des suppressions de postes et la création de postes pour renforcer les services ;**
- **Le report du projet « OAC » après la période de confinement, la transmission de toutes les informations nécessaires et un calendrier de réunions qui donne le temps indispensable à la concertation ;**
- **Le retrait du projet de vente du site Pyramides et plus largement le retrait du projet Camus ; des espaces de travail qui tiennent compte de la santé des agents suite à la pandémie COVID-19 et des leurs besoins.**

Afin d'obtenir satisfaction sur ces revendications connues et légitimes, le SGAC-CGT appelle les agents de l'administration centrale à cesser le travail à partir du 12 novembre 2020.

Ce préavis est reconductible et couvre l'ensemble des agents et salariés de l'administration centrale du ministère de la Culture.

Comme le prévoit la loi, nous restons à votre disposition pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de notre haute considération.

Pour le SGAC-CGT,
Jean Paul Leonarduzzi et Chloé Grimaux



Copie à la directrice du Cabinet

Copie à la conseillère Sociale

Copie à la directrice générale de la Création Artistique

Copie au directeur général des Médias et des Industries Culturelles

Copie au directeur général des Patrimoines